

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017

**DELIBERATION N° : 20170223\_2**

**OBJET :** Acquisition de vélos à assistance électrique  
Approbation du projet d'acquisition et du plan de financement prévisionnel

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

23 FEV. 2017

Nombre des conseillers en exercice :

**39**

Présents : 25  
Procuration : 9  
Votants : 34  
Abstention : 0  
Exprimés : 34

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février à dix sept heures huit minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame BAUSSILLON Inelda, 2ème adjointe

**Présents**

BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ;

**Représentés**

LEBRETON Patrick représenté par MUSSARD Harry  
LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda  
VIENNE Raymonde représentée par JAVELLE Blanche Reine  
KERBIDI Gérald représenté par LEBON Jean Daniel  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par GERARD Gilberte  
BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude  
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin  
PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Pour le Député-Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint empêchés  
Inelda BAUSSILLON



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame HUET Marie Josée, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DÉLIBÉRATION N° : 20170223\_2**

**OBJET :** **Acquisition de vélos à assistance électrique  
 Approbation du projet d'acquisition et du plan de financement prévisionnel**

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

### La Présidente de séance expose :

Pour les besoins des services communaux, de nombreux véhicules à moteur thermique circulent tous les jours et sur de courts trajets. A l'heure des nécessaires programmes d'actions pour le 21ème siècle orientés vers le développement durable, la Ville souhaite faciliter le déplacement en mode doux de ses agents. Afin d'améliorer les échanges inter-services, la commune de Saint-Joseph souhaite élargir son parc de vélos à assistance électrique.

### 1. Nature et montant du projet :

Il s'agit, pour ce projet, d'acquérir de nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) qui permettent un déplacement rapide des agents qui n'effectuent pas pour autant de trop longues distances. Les agents des services techniques, de la police municipale et ceux devant effectuer souvent des tâches de proximité pourront les utiliser en priorité.

- Le dénivelé dans la Ville étant particulièrement important, les vélos seront équipés de moteurs suffisamment puissants pour garantir à son conducteur un déplacement dans un minimum de confort (trajet de 5 à 20 km, pentes au-delà de 5%).
- La livraison des vélos doit être effective avant la fin de l'année 2017.

### 2. Plan de financement :

Pour l'acquisition de nouveaux vélos électriques, une participation de l'Assemblée Nationale à hauteur de 15 000 € HT est possible et la participation communale sur cette opération serait de 17 550 € (dont 2 550 € de TVA).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait donc le suivant :

Acquisition de vélos à assistance électrique	MONTANT TOTAL HT
Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : Opération n° VR 4310 .....50 % du montant HT	15 000, 00 €
Commune : .....50 % du montant HT + TVA (8,5% du montant total HT de l'opération)	15 000,00 € 2 550,00€
<b>TOTAL TTC DE L'OPÉRATION</b>	<b>32 550,00 € TTC</b>



A titre d'information, la commande ne pourra être passée (démarrage de l'opération) qu'après notification de la mise à disposition par la Préfecture des crédits, ou en cas d'urgence et sur demande expresse, qu'après l'obtention d'un accusé de réception de la demande de subvention.

Reçu en préfecture le 23/02/2017  
Affiché le 23/02/2017  
ID : 974-219740123-20170223-DCM20170223\_2-DE

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'« acquisition de vélos à assistance électrique » pour un montant total de 30 000,00 € HT (soit 32 550,00 € TTC) au profit de la commune de Saint-Joseph ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation communale de 17 550,00 € TTC (15 000,00 € HT + 2 550,00 € de TVA) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 25**

**Pour : 34**

**Représentés : 9**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le projet d'« acquisition de vélos à assistance électrique » pour un montant total de 30 000,00 € HT (soit 32 550,00 € TTC) au profit de la commune de Saint-Joseph.

**Article 2.-** **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation communale de 17 550,00 € TTC (15 000,00 € HT + 2 550,00 € de TVA), comme suit :

Acquisition de vélos à assistance électrique	MONTANT TOTAL HT
Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : Opération n° VR 4310 .....50 % du montant HT	15 000, 00 €
Commune : .....50 % du montant HT + TVA (8,5% du montant total HT de l'opération)	15 000,00 € 2 550,00€
<b>TOTAL TTC DE L'OPÉRATION</b>	<b>32 550,00 € TTC</b>

A titre d'information, la commande ne pourra être passée (démarrage de l'opération) qu'après notification de la mise à disposition par la Préfecture des crédits, ou en cas d'urgence et sur demande expresse, qu'après l'obtention d'un accusé de réception de la demande de subvention.

**Article 3.-** **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/02/2017  
Reçu en préfecture le 23/02/2017  
Affiché le 23/02/2017  
ID : 1974219740123-20170223-DCM20170223\_2-DE

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **23 FEV. 2017**

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Député-Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint empêchés  
Inelda BAUSSILLON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "République Française" at the top, "Commune de St-Joseph" at the bottom, and the number "374" on the right side. The center of the stamp features a small emblem.